

# PROGRAMME D' ACTIONS SAGE ARROUX BOURBINCÉ - ANNEE 2013



## RAPPEL SYNTHETIQUE ANNEE 2012

### Phases ponctuelles

Toute l'année : Commission Thématique Biodiversité : 4 Comités de Pilotage pour l'étude de « **pré-localisation des zones humides** » qui ont permis la hiérarchisation des zones humides sur le territoire du SAGE

20 juin : Bureau : Fonctionnement du SAGE (subventions, conventions et perspectives) et travaux des commissions (Etat des Lieux, Etude zones humides, stage, journal)

2ème semestre : Commission Thématique Communication : Edition du 2<sup>ème</sup> **Journal du SAGE** avec un format plus développé et une rédaction enrichi de nouveaux acteurs

17 aout : **Arrêté modificatif** de composition de la CLE

24 Octobre : Bureau : Avancement et perspectives des travaux des commissions (Etat des Lieux, Etude ZH, Journal), orientation budgétaire, financement et calendrier 2013 ; et réflexions autour d'une restructuration de bassin

### Phases pérennes

#### Elaboration du SAGE

- Finalisation en cours du document Etat des Lieux

#### Communication et sensibilisation :

- Interventions publiques
- Collaboration avec le CPIE sur le projet Tous Acteurs de l'Eau (TAE) : topoguide et Forum de l'Eau ;
- Rédaction d'articles dans la presse locale et les publications spécialisées ;
- Etc.

**Comités de pilotage** : Animation et participations aux comités de pilotage sur les thématiques liées à l'eau et aux milieux aquatiques associés (CT Biodiversité + CT Communication + Commissions hors SAGE).

#### Conventions :

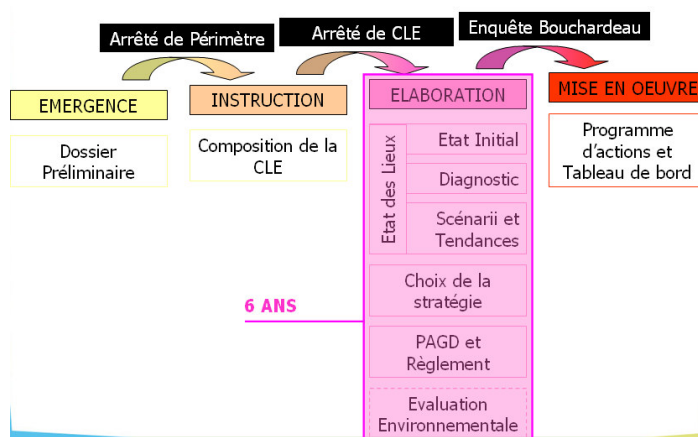
- Pérennisation du conventionnement rassemblant les différentes EPCI (communautés).
- 173 communes du périmètre sur les 179 sont adhérentes et participatives !

## PROGRAMME D' ACTIONS 2013 A L'ELABORATION DU SAGE (PREVISIONNEL)

### Avant -propos

Pour rappel, l'arrêté délimitant le périmètre du SAGE Arroux Bourbince (arrêté n°10\_02199) décrit dans son article 3, la durée d'élaboration du SAGE (c'est-à-dire avant sa mise en œuvre). Nous avons ainsi 6 ans (à partir de l'arrêté de composition de la CLE) pour rédiger et valider le PAGD et son règlement, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2016.

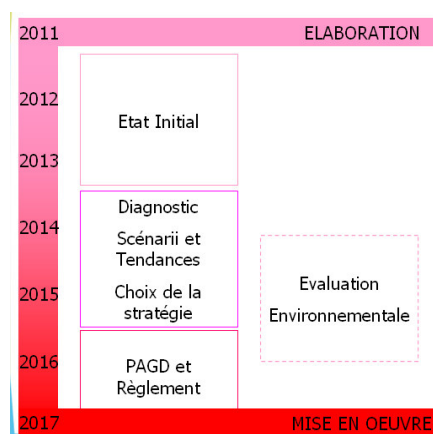
Schéma : Calendrier prévisionnel selon l'arrêté de la CLE



*Source : présentation de Steve MULLER en CLE institutive du 5 octobre 2010*

Voici, réactualisé, le calendrier prévisionnel et ses dates clés :

Schéma : Calendrier prévisionnel selon l'arrêté de la CLE



*Source : présentation de Steve MULLER en CLE institutive du 5 octobre 2010*

# LES MISSIONS PRIORITAIRES DE LA CLE

## **1. L'Etat Initial (la priorité reconduite)**

La CLE est missionnée pour élaborer le SAGE et ses documents de planification que sont le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau ainsi que son Règlement, dans les 6 ans à compter de la mise en place de la CLE.

Pour ce faire, la 1<sup>ère</sup> phase est la rédaction de l'Etat des Lieux. Celui-ci est divisé en 3 étapes que sont :

- l'Etat initial,
- le Diagnostic et,
- les Tendances et scénarii.

Le but de l'Etat Initial est de constituer un **recueil structuré des données et des connaissances existantes sur le périmètre, que ce soit en termes de milieu, d'usages et d'acteurs**. Cela concerne à la fois des données techniques, scientifiques, réglementaires et socio-économiques.

La CLE a priorisé la validation de l'Etat initial pour le 1<sup>er</sup> semestre 2013. Il convient à l'animateur de finaliser le document suite aux retours des membres de la CLE (séances plénières CLE abordant le sujet en mars 2013).

S'en suivra le travail sur le Diagnostic.

*L'échelle, l'année de production et la précision des données souligneront l'hétérogénéité des informations. A la question « Devra-t-on réaliser des investigations approfondies pour affiner certaines données ? », l'Etat Initial permettra de mettre en exergue les investigations complémentaires à réaliser.*

*Comme précisé dans le rapport d'activités, le SAGE Arroux Bourbince suit son élaboration dans les temps que ses moyens humains et financiers lui permettent et notamment grâce à la participation collective des Services de l'Etat.*

*Pour rappel, la durée de la rédaction de l'Etat des Lieux est dans la moyenne nationale des autres SAGE.*

## **2. Le Diagnostic (priorité identique)**

Suite logique de l'Etat Initial, ce document permettra de mettre en exergue les points forts et les points faibles du territoire, de faire émerger de nouveaux manquements ou problématiques, à l'inverse de conforter nos actions.

Dans cette optique, il conviendra probablement de travailler en commissions thématiques (CT ressource en eau ; CT biodiversité ; CT pêche, loisirs et tourisme) afin d'œuvrer collectivement à cette tâche.

*Cette deuxième phase est importante car elle détermine à la fois la précision des études à mener et l'importance à donner à la coordination et à la consultation des acteurs.*

*L'analyse de la situation actuelle mettra en évidence les interactions entre milieux, pressions, usages, enjeux environnementaux et développements socio-économiques*

*Les conflits existants ou potentiels devront être clairement exprimés dans cette étape.*

*La circulaire du 21 avril 2008 relative aux SAGE donne une liste indicative de thèmes **et met l'accent sur la consultation** des membres de la CLE qui est essentielle pour la bonne réussite de cette étape. Elle permettra de **recueillir la perception** de chacun de ses membres sur le milieu, ses utilisations, etc.*

*Mais cette consultation **ne doit pas être limitée aux membres de la CLE**. En effet, le nombre « limité » de membres ne permet pas d'avoir la diversité des acteurs concernés.*

*Les retours d'expérience confirment cette nécessité, ce qui nous amènera à nous organiser à la fois en Commissions Thématiques mais également à couvrir le territoire par des interventions dans les collectivités (dans la mesure du possible).*

*Etape collaborative, elle nécessitera des moyens humains importants ainsi que de temps.*

*Afin de réaliser le diagnostic, la première possibilité est de faire appel à un prestataire extérieur. Un des points négatifs réside dans les finances du SAGE qui sont minimes (au vu de ses problématiques, de la taille de*

son territoire, de ses moyens humains), mais également des subventions et de la perception « étude » qui joue souvent à la défaveur des acteurs locaux.

Les points positifs, si la politique de la CLE est de passer par un prestataire extérieur, sont un gain de temps dans l'élaboration du SAGE et dans le calendrier de travail de l'animateur. Dans cette optique, une rédaction collaborative du CCTP en commission apparaît opportune. Il faudra également prioriser les démarches contractuelles en cours sur le territoire qui peuvent amener de la matière au vu de leurs avancements récents et ainsi permettre de baisser le coût et le temps de la prestation. En effet, les contrats Bourbince, Arroux et Morvan apportent des éléments récents de diagnostic.

A l'inverse, le choix de produire le diagnostic en interne peut apporter une continuité à la démarche actuelle : reconnaissance de l'animateur en tant que personne ressource et coût inférieur du Diagnostic. Cependant, au vu des moyens humains, cela peut s'avérer long et dissiper le flux mobilisateur des quelques acteurs porteurs de la démarche.

### **3. L'Etude sur la « pré-localisation des zones humides » : perspectives et valorisation**

Etude obligatoire au vu de la disposition 8D-1 du SDAGE LB, la CLE a confirmé sa volonté d'œuvrer à la pré-localisation de ces zones humides sur son territoire afin de déterminer les enjeux hydrauliques (soutien d'étiage) mais également ceux liés au maintien ou à la restauration du (très) bon état des masses d'eau, aux captages prioritaires d'EP, à la biodiversité.

Quatre comités de pilotage se sont réunis au fil de l'avancement de l'étude pour définir avec le Bureau d'étude TTI PRODUCTION les enjeux, les fonctionnalités ainsi que les pressions territoriales afin d'aboutir à une hiérarchisation des potentielles zones humides.

Si cette démarche s'inscrit dans une logique territoriale, elle présageait un relai sur le terrain par les porteurs de projets (de type Contrat territorial) afin de réaliser les inventaires fins à l'échelle locale (commune ou regroupement).

A ce jour, la perspective opérationnelle se discute au sein de la commission thématique Biodiversité du SAGE. La méthodologie sera finalisée en concertation avec les acteurs locaux mais également entre les usagers et les services de l'Etat. Le Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne s'affiche comme un expert et un appui à la suite à donner.

*Le peu de retours d'expérience ainsi que le volet « potentiel » des zones humides mettent en exergue les difficultés d'une ligne de conduite prédéfinie. Il conviendra de valoriser l'étude en ciblant les zones humides prioritaires (hiérarchisation) et de les répertorier dans les documents d'urbanismes (échelle communale ou intercommunale via les PLU et les SCOT). L'avancement de ces derniers (élaboration ou révision) devrait être une opportunité pour délimiter sur le terrain ces zones humides et les prendre en compte.*

*La difficulté résidera dans la vulgarisation d'une telle démarche, mais également sur la prise de conscience des élus d'inscrire ces zones non urbanisables dans les documents d'urbanisme (perception réhibitoire).*

*A terme, l'entretien, la restauration et la valorisation seront à étudier au cas par cas.*

*L'étude finalisée sera présentée en CLE du 11 mars 2013. Elle mettra en exergue les résultats et les perspectives à terme.*

### **4. La Communication**

Accompagner, sensibiliser, informer, mobiliser, concerter, avec pour objectif une gestion collaborative à la mise en œuvre de cet outil de planification qu'est le SAGE.

Pour ce faire, il est nécessaire de réguler les informations de diverses manières et par différents moyens :

- Interventions publiques : Des interventions en comités syndicaux, en conseils communautaires, lors d'événements (semaine du développement durable, journée mondiale de l'eau), pourront pérenniser cette démarche de concertation.

A noter, le travail en commun avec le CPIE dans le but d'informer les acteurs mais également les citoyens sur les volets eau, biodiversité et protection de l'environnement.

- Collaboration SAGE-CPIE : Depuis 2009, un travail avec le CPIE s'appuie sur les enjeux prédéfinis dans le dossier préliminaire au SAGE. La CLE participe à cette démarche, au comité de pilotage et continuera en 2013.

- Le Journal du SAGE « d'une culture de rivière à une dimension de bassin » : Si le Journal du SAGE apparaît comme un nouveau support de communication depuis le dernier trimestre 2011, d'autres éditions sont envisagées avec des thématiques à aborder telles que l'avancement de l'Etat des Lieux et l'étude sur les zones humides. Le Journal joue, depuis sa 2<sup>e</sup> édition (hiver 2013) le rôle de relayeur des actions entreprises par les syndicats de rivières. La CT Communication œuvre à ces perspectives.

- La rédaction d'articles dans la presse locale et les journaux des syndicats (Journal de la Bourbince - SIEAB, journal du SINETA, etc.) perdurera.

- Brochures, kakémonos et imprimés : Des brochures, des dépliants ou autres supports de communication pourront être édités lors d'événements publics afin de sensibiliser sur la démarche SAGE. Par exemple, il peut être envisagé de produire des kakémonos suite à l'étude des zones humides pour apporter un zoom sur les enveloppes de fortes concentrations. On peut également imaginer la création de kakémonos ou d'autres supports pour valoriser et informer sur un volet prédéfini de l'Etat des Lieux.

Etroitement lié à la communication, la CLE sera amené à organiser des **sorties de terrain** pour s'approprier les problématiques de son territoire et rester elle-même sensibilisée à ses actions, une clé d'entrée pour s'approprier le Diagnostic.

*Comme précisé dans les Rapports d'activités précédents, la communication jouera un rôle prépondérant. Effectivement, des interventions dans les collectivités territoriales pourraient permettre la mise en exergue du travail accompli par la CLE mais également souligner les grandes lignes du futur diagnostic et amener à réfléchir a posteriori sur les grands axes d'orientations de notre stratégie de gestion de notre ressource en eau.*

## LES MISSIONS ANNEXES

### 5. La gouvernance et la restructuration de bassin

En parallèle de la réforme des collectivités locales, la réflexion s'organise sur le territoire du SAGE sur une réorganisation structurelle des syndicats compétents en « eau ».

Soutenu par la Sous-préfecture d'Autun, les services de l'Etat et les acteurs phares du territoire, l'objectif est de définir les possibilités d'une restructuration des syndicats, d'un point de vue législatif, opérationnel et financier.

La mutualisation de moyens pourrait améliorer le travail coercitif des techniciens (SIEAB, SINETA, SAGE, etc.), rendre plus lisible les démarches de chacun auprès des élus (SAGE, contrats territoriaux) et une économie d'échelle concernant les frais de fonctionnement.

Une réunion à l'initiative de la Sous-préfecture d'Autun a lancé la démarche de gouvernance. Des rencontres entre la Sous-préfecture, la MISEN 71 et l'animateur du SAGE ont permis en début 2013 d'aborder les perspectives de cette étude : un cahier des charges a été rédigé ainsi qu'une fiche de poste en vue d'un recrutement d'un attaché territorial sur 6 mois.

Au vu du territoire, la Région apparaît comme le potentiel et principal porteur de projet avec un financement par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne de l'ordre de 70 % (dans le cadre de son 10<sup>e</sup> programme). Un portage mixte pourrait être mis en place entre les 4 collectivités : la Région et les 3 Départements.

## **6. Le conventionnement**

Mis en place en janvier 2010, il a permis à la structure porteuse (SIEAB), compétente sur 23 communes, de collaborer avec les EPCI à l'élaboration du SAGE.

La définition des montants (autofinancement) a été tributaire de 3 critères pondérés : la surface réelle de la commune dans le périmètre, le potentiel financier ainsi que la population.

Si le calcul a été opéré pour chaque commune, sa répartition s'est faite à grande échelle. Ainsi, par exemple, 57 communes ont été « regroupées » dans le Pays Autunois Morvan.

A ce jour, 173 communes des 179 du bassin versant participent de manière égale et unique à l'élaboration du SAGE. Cette démarche de longue haleine, de sensibilisation et de solidarité territoriale est intervenue dès 2009 par le biais d'interventions en collectivités (plus d'une vingtaine).

Elaborées sur une période de 3 années, les conventions sont arrivées à terme fin 2012. De nouvelles, sur une durée d'un an, seront proposées aux collectivités adhérentes, après discussion en CLE, cet hiver.

*Dans la mesure où aucune réglementation n'oblige les collectivités à participer financièrement, il conviendra de valoriser le travail établi durant cette triennale et remobiliser les acteurs sur le bienfondé de la démarche collective SAGE afin de pérenniser les conventions.*

*La présentation de l'état initial et de l'étude zones humides permettra de valoriser cette dernière. Une démarche participative est attendue des élus locaux en retour des documents présentés et en vue du diagnostic.*

*Au sujet de la durée de la convention (1 an au lieu de 3), la reconduction tacite fera foi pour perpétuer l'autofinancement et permettra ainsi de faire évoluer le partenariat, d'année en année, selon la conjoncture, la restructuration des structures et les besoins inhérents.*

## **7. Le suivi des actions entreprises sur le périmètre**

Parallèlement à ses missions prioritaires, la CLE, par l'intermédiaire de son animateur (en compagnie d'un élu de la CLE), suivra **les études** en cours sur le bassin versant (DOCOB Cistudes, TVB, SRCE, SDEA, Haut bassin forestier du Mesvrin, SPANC, PLU et stratégie ressource en eau de la CUCM, SCOT, etc.) afin de garder une cohérence avec les orientations du SAGE.

La même démarche s'opérera concernant **les outils de programmation (contrat territorial)** du bassin afin de garder une cohérence entre les actions d'aujourd'hui et les futures préconisations de la CLE (CT Sud Morvan, CT Arroux-Mesvrin-Drée, CT Bourbince, CT Val de Loire, Contrat global).

*A noter que ces missions dites annexes relèvent de la mission de l'animateur et qui ont toute leur importance. Qui plus est, cela permettra de mieux répondre aux interrogations qui pourraient être levées concernant le rôle / l'adéquation / la complémentarité entre SAGE (programme de planification) et contrats (programmes d'actions).*

### IMPORTANT : POUR INFORMATION

Concernant les aspects financiers, la majorité des structures porteuses ont les moyens de mettre en œuvre l'élaboration d'un SAGE en passant des marchés publics pour l'élaboration de leurs documents. Le rôle de l'animateur est dès lors essentiellement dédiée à de l'animation et du montage de projet davantage que du « travail de fond ».

Toujours sur les aspects financiers, la valorisation des subventions de l'Agence de l'Eau pour des démarches participatives et de planifications réglementaires telles que les SAGE, mettent en exergue tout l'intérêt de cette démarche pour l'atteinte du bon état des eaux. A contrario, les Départements et la Région n'ont pas opté pour cette politique, laissant à l'Europe, via le FEDER, d'assister financièrement le SAGE. Cependant, le FEDER n'a qu'une très faible marge de manœuvre sur ses subventions (éligibilité et financements limités). Les subventions 2013 sont connues (et restreintes) pour 2013 mais inconnues pour 2014 et les années à venir (nouveau programme FEDER) !

Concernant les moyens humains, l'animation de la CLE et du SAGE Arroux Bourbince est le travail du chargé de mission. La majorité des structures porteuses de SAGE ont une cellule d'animation étoffée d'un ou de deux animateurs, d'un secrétariat, d'un SIGiste, le tout accompagné de stagiaires. La CLE pourrait dans un premier temps intégrer dans son effectif un poste de secrétariat à temps partiel afin de déléster la charge de travail de l'animateur et lui permettre d'œuvrer sur les volets prioritaires.

*Le calendrier élaboré l'an passé avait pris en compte l'assistance d'un secrétariat. Dans la mesure où ce poste n'a pas été créé, le calendrier a été révisé.*

### **CALENDRIER DE TRAVAIL 2013 PREVISIONNEL**

- Année 2013 :** *Etat des Lieux : Finalisation et validation  
Diagnostic : CCTP, DCE et CAO pour lancement de l'étude au second semestre  
Etude de « pré-localisation des zones humides » : vulgarisation de l'étude et son usage  
Communication (Journal, interventions, articles)  
Gouvernance (restructuration)  
Conventionnement  
Réunions de CLE, de Bureau, de Commissions Thématiques*
- Hiver :** *Commission Thématique Biodiversité et patrimoine associé aux milieux aquatiques  
(Perspectives de l'étude «Pré-localisation des zones humides »)  
CLE : Vote du budget 2013, Présentation de l'Etat des Lieux et de l'étude zones humides, etc.*
- Printemps :** *Bureau : validation des modifications de l'Etat des Lieux et préparations de la CLE*
- Eté et automne :** *Commission Thématique Communication (Edition du 3<sup>ème</sup> numéro du Journal, autres)  
CLE : Validation de l'Etat des Lieux et autres thèmes non définis à ce jour)  
Bureau : Elaboration du CCTP du Diagnostic  
CAO : Choix du prestataire pour le Diagnostic*

Programme d'actions 2013 rédigé par la Commission Locale de l'Eau en vue d'une diffusion aux Préfets et au comité de Bassin concernés (cf. article suivant)

« La commission établit un rappel annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans le périmètre défini par l'arrêté pris en application de l'article R. 212-26 ou de l'article R. 212-27. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmise au préfet de chacun des départements intéressés, au préfet coordonnateur de bassin et au comité de bassin concernés. »

**Article R212-34 du Code de l'Environnement**